Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et

Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 55 (1998)

Heft: 9

Rubrik: Déclaration commune des trois institutions BISp, INSEP et EFSM

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Déclaration commune des trois institutions BISp, INSEP et EFSM

pour les athlètes, le passage d'une activité sportive de haut niveau à la phase suivante de leur vie représente un cap difficile à franchir. Si beaucoup d'entre eux réussissent cette reconversion de manière satisfaisante, voire remarquable, d'autres rencontrent des difficultés considérables. A cet égard, des différences importantes existent d'une spécialité sportive à l'autre. Lorsque la fin

de la carrière est prévue et planifiée, la transition s'en

trouve généralement facilitée.

e ce fait, s'il convient certes de soutenir et de favoriser au mieux la carrière sportive, celle-ci ne doit être considérée que comme une période limitée de la vie athlètes des concernés. Aussi convient-il de prendre toutes les dispositions pour qu'ils puissent, à l'issue de leur carrière sportive, s'insérer harmonieusement dans leur environnement social.

Cela est d'autant plus important s'ils se vouent à une profession sans rapport avec leur passé sportif.

Aucun plan de carrière sportif ne doit être établi sans qu'il soit compatible avec le projet professionnel et/ou avec les études en cours. C'est pourquoi les objectifs et les perspectives ultérieurs doivent être discutés ouvertement entre la fédération et l'athlète.

Tout au long de la carrière sportive, il est nécessaire que les instances sportives fa-

vorisent l'accès à la maturité de l'athlète, le développement de son sens des responsabilités ainsi que de sa capacité à se prendre en charge. Ces compétences faciliteront en effet la transition en fin de carrière.

Dour cela, il importe que l'athlète, quel que soit son niveau de performance, suive, parallèlement à sa carrière sportive, des études ou une formation débouchant sur une activité professionnelle. Cela requiert engagement un total et suffisamprécoce ment de la part de toutes les personnes concernées, qu'il s'agisse des parents, des entraîneurs, oriendes teurs professionnels, des responsables de fédérations et d'institutions relevant du domaine du sport ou de la formation. Pour pallier les éventuelles défaillances de ces instances, il convient de créer des possibilités de soutien institutionnelles, le cas échéant indépendantes du sport. Les entreprises des secteurs privé et public sont invitées à contribuer à ce processus. Dans tous les cas, il importe de tenir compte des différences indivi-

pour rendre possible un plan individuel de financement qui assure l'avenir des athlètes, les fédérations et les organisations faîtières devraient chercher des solutions permettant un partage équitable des gains.

duelles et des spécificités de chaque disci-

pline sportive.

MACOLIN 9/1998 15